



Barème des Honoraires de LOCATIONS

Gwénola JEHANNO IMMOBILIER

Locations immobilière

HONORAIRES LOCATION – TTC

Calculées sur les loyers annuels hors charges

(Prestations de visite, constitution du dossier, rédaction et signature de bail, états des lieux)

A LA CHARGE DU BAILLEUR

1/ Honoraires appliquées : 6% TTC du loyer annuel hors charges pour l'ensemble des prestations ci-dessous énoncées :

Recherche du locataire (1) :

- Publicités (affichage vitrine agence, sites internet, presse, panneaux)
- Prise de rendez-vous et visites du bien à louer
- Sélection rigoureuse des futurs locataires, constitution et transmission du dossier des candidats
- Vérification de leur solvabilité, acceptation du dossier
- Rédaction et signature du bail de location

Etat des lieux d'entrée et mise en place du locataire (2) :

- Réalisation de l'état des lieux détaillés d'entrée (et de sortie au départ du locataire)
- Vérification de l'assurance habitation et remise de clefs

OU

2/ FORFAIT FIXE

- 6€/m² habitable si vous souhaitez nous confier que la prestation recherche du locataire (1)
 - à partager par moitié entre le locataire et propriétaire
- 2 €/m² habitable si vous souhaitez nous confier que la prestation des états des lieux (2)
 - à partager par moitié entre le locataire et propriétaire

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires appliquées : 6% TTC du loyer annuel hors charges décomposé comme suit :

- Visites, constitution du dossier, rédaction et signature du bail représentant :
 - *70 % des honoraires TTC des 6% du loyer annuel hors charges
- Réalisation de l'état des lieux d'entrée représentant:
 - *30 % des honoraires TTC des 6 % du loyer annuel hors charges

Exemple de calcul pour un loyer annuel de 4680 euros hors charges :

4680 x 6 % = **280,80 euros TTC** dont :

- 70 % des honoraires TTC : visites, constitution du dossier, rédaction et signature du bail
 - Soit 280,80 € x 70% = 196,56 € TTC
- 30 % des honoraires TTC : réalisation de l'état des lieux d'entrée
 - Soit : 280,80 € x 30% = 84,24 € TTC

*Conformément à la législation en vigueur depuis le 15/09/14, le montant des honoraires de location à la charge du preneur ne pourra pas excéder :

- 8€/m² habitable concernant : prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail
- 3€/m² habitable concernant : l'établissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie

10 place Maurice Marchais - 56000 VANNES

Tél. 02 97 01 20 30 - Fax 02 97 01 20 31

contact@jehanno-immobilier.com